



Le bulletin

UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE
DE L'ENVIRONNEMENT DANS VOTRE COMMUNE

Mars 2025

Le mot de la présidente

Sommaire

-Le mot de la
Présidente

Articles

- Concertation ONF
- Etude LPO sur les
batraciens
- Le dialogue
territorial à Chaville
- Le paulownia

Brèves

Sorties

Lors de notre assemblée générale du 6 février 2025, nous avons invité Luc Mauvarin, conseiller municipal avec la délégation « énergie », pour nous présenter, en avant première, le projet de réseau de chaleur urbaine intercommunal par géothermie profonde, dans le cadre de la transition écologique et du schéma directeur des énergies.

Les communes de Chaville, Sèvres, Viroflay et Ville d'Avray envisagent de se doter d'une infrastructure d'énergie renouvelable, visant à puiser de l'eau chaude à 1800 m de profondeur pour l'envoyer dans un réseau destiné au chauffage d'immeubles collectifs, soit une installation de 135 GWh pour un potentiel de 13 000 logements avec un réseau de chaleur de 45 km sur les 4 communes. Dans chaque immeuble connecté au réseau il n'y aura plus de chaudière mais un échangeur thermique. L'isolation thermique est recommandée afin de générer de la sobriété.

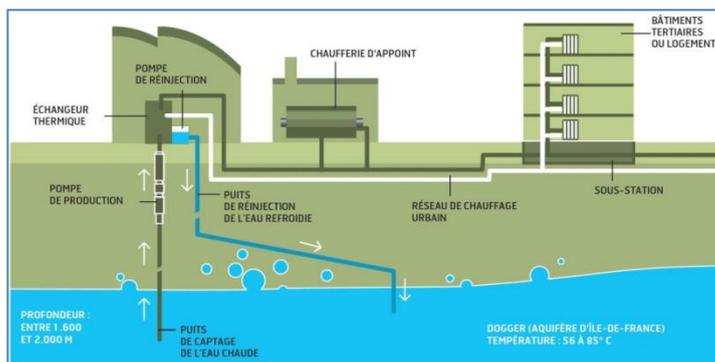
Le forage est prévu près du centre équestre de Chaville, en bordure de la forêt de Meudon, avec deux doublés de 2 puits ; chaque doublé comprend un puits pour pomper l'eau de la nappe (63°C) et un autre pour réinjecter l'eau refroidie par le réseau. Un espace de 600m² est prévu pour l'installation terminée, (15 arbres sacrifiés !) dans ce lieu déclaré au PLUi de GPSO (STECAL).

Les pompes sont placées à 20m de profondeur, l'ensemble sera installé dans un petit bâtiment technique et fonctionnera 24h/24h avec un bruit permanent faible. Le forage durera 9 mois avec une structure de 40m de haut, similaire à celui d'un puits de pétrole. Le chantier total durera 5 ans.

Les avantages : 29 000 tonnes de carbone économisées par an et stabilité des prix sur le long terme avec un contrat de délégation du service publique (DSP) de 30 ans.

Les 4 villes ont transféré leur compétence au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), qui signera le

contrat final après la procédure d'appel d'offre. Les investissements importants inhérents à ce type de projet sont couverts par 35 % de subvention (ADEME) et financés par l'entreprise sélectionnée. Il n'y a aucun endettement pour les villes. Il est prévu que le choix du délégataire soit voté au 1^{er} trimestre 2026. L'entreprise choisie démarrera la commercialisation en 2026 pour une mise en service des puits fin 2029. Le permis minier sera déposé en 2026 par l'entreprise.



**Chaville
Environnement**

Association agréée pour l'urbanisme
membre du conseil d'administration d'environnement 92

Association Chaville Environnement

siège social :

17, rue de la brise, 92370 Chaville

Contact

chaville.environnement@gmail.com

06 14 40 59 57

http://chaville.envir.free.fr



Concertation sur la gestion durable des forêts avec l'ONF

Pour la première fois, l'Office national des forêts (ONF), qui gère les forêts domaniales, a décidé d'organiser une concertation pour la révision de plans d'aménagement de forêts à sa charge. Il s'agit des forêts de La Malmaison et de Fausses-Reposes. Ces plans d'aménagement définissent et imposent un mode de gestion pour les 20 ans qui suivent. Une première réunion présentait aux acteurs conviés, une synthèse de deux mois d'interviews menées fin 2024, compilant les témoignages du ressenti sur la forêt perçue par une cinquantaine de personnes impliquées : membres d'associations d'usagers, riverains, associations environnementales locales, représentants institutionnels, élus de communes avoisinantes et acteurs de la filière bois. L'ONF a mandaté une entreprise de conseil et de communication (YA+K) pour organiser une série de rencontres en salle (le 21 janvier, discussion générale menée par l'ONF), sur le terrain, (le 5 mars, en forêt), et des ateliers participatifs sur des thèmes choisis, jusqu'en avril 2025, avec une restitution collective en juin..

LES ATTENTES DE LA CONCERTATION

La forêt domaniale de Fausses-Reposes, classée forêt de protection en 2007, est la deuxième plus grande forêt des Hauts-de-Seine après celle de Meudon. Elle couvre 630 hectares. Ancienne forêt royale touchant Versailles, elle est réputée pour les étangs de Corot et le haras du Jard qui la bordent. Le massif de La Malmaison, qui s'étend sur les communes de Rueil-Malmaison, Vaucresson et La Celle-Saint Cloud, couvre environ 200 hectares et son classement en « forêt de protection » est en cours. Ces massifs sont, avec les forêts de Meudon et de Verrière, les plus fréquentés de France, en nombre de visites annuelles par hectare et sont toutes ou en partie dans les Hauts de-Seine.



Le 7 janvier, une réunion préparatoire organisée par Environnement 92, réunissait une dizaine d'associations représentatives et quelques riverains de ces deux massifs. Trois priorités majeures ont émergé des discussions suivies par des votes. Ce sont, par ordre de priorité :-

- réduire les prélèvements à 50% de l'accroissement que fournit la nature et limiter les travaux destructeurs (dont les cloisonnements), sources majeure de contestation parmi les usagers et les associations

- mettre la biodiversité au cœur de la gestion forestière, pilier essentiel d'une forêt saine et résiliente

- instaurer une véritable gouvernance participative impliquant l'ONF et les

associations, pour une gestion plus transparente et concertée des forêts publiques ; notamment les volumes de bois coupé pour chaque massif

C'est cette dernière demande de gouvernance participative que l'on espérait voir se réaliser lors de cette concertation.

JOURNEE DU 21 JANVIER EN SALLE à RUEIL-MALMAISON.

La société YA+K, mandatée par l'ONF a présenté le programme de concertation et les éléments principaux du document de synthèse résultant des consultations préalables, essentiellement fondées sur le ressenti des personnes consultées. On peut regretter qu'aucune donnée factuelle sur l'état de santé de ces deux massifs, les inventaires de biodiversité, et sur le bilan carbone essentiel pour apprécier l'adaptation au réchauffement climatique. Seul le Directeur de l'ONF Idf-Ouest a annoncé qu'il ne communiquera que les volumes de bois commercialisé, alors que les associations demandent les volumes de bois coupés depuis deux ans. Ensuite deux ateliers successifs de 15 à 20 mn organisés en petits groupes, ont clôturé la matinée.



Les thèmes des ateliers étant été laissés très larges, y compris hors du sujet principal des plans d'aménagement, et la durée des discussions extrêmement limitée, on ne peut qu'être déçus par le constat de n'avoir pas pu adresser publiquement les préoccupations des citoyens et associations, notamment celles issues de notre réunion préparatoire du 7 janvier, très focalisée sur le sujet des plans d'aménagement.

LA JOURNEE DU 5 MARS, EN FORET,

Cette journée a été articulée autour de présentations de travaux forestiers par la société de conseil en foresterie « Pro Silva » avec laquelle l'ONF travaille. La visite de belles parcelles de la forêt ont permis de mettre en valeur le métier de forestier. Le temps de discussion a été réduit et a frustré beaucoup de participants.

Les rencontres pour cette concertation avec l'ONF ne représentent encore pas un dialogue, encore moins une vraie concertation. L'ONF n'a pas encore aménagé du temps pour que citoyens et associations adressent dans ces réunions, leurs demandes sur la base d'un diagnostic chiffré et partagé sur les prélèvements et l'état de santé des peuplements, les inventaires de biodiversité et le bilan carbone. L'aménagement des forêts de La Malmaison et de Fausses Reposes doit en tenir compte, pour être exemplaire.

Jean-Claude Denard

Etude LPO sur les batraciens près de l'Ursine

Ursine Nature, l'association Chaville Ecologistes, Chaville Environnement, Vivre à Chaville Ensemble et Environnement 92 ont commandé une étude à la Ligue de Protection des Oiseaux, sur l'habitat des amphibiens en forêt de Meudon, qui est menacé par les activités de gestion forestière de l'ONF, à savoir l'ouverture de chemins d'exploitation avec de gros engins qui défoncent les sols.

Les crapauds communs, les grenouilles rousses et les grenouilles agiles, qui sont des espèces protégées (arrêté du 8 janvier 2021- article 21) bénéficient de cette protection en raison de l'interdiction de détruire intentionnellement leurs habitats. L'Etang d'Ursine est un site majeur de reproduction des amphibiens en février-mars, période où Ursine Nature organise la campagne annuelle de comptage des crapauds depuis plus de 20 ans. Leurs zones d'habitat pour les périodes d'hivernage et d'estivage s'étendent sur les parcelles de la forêt proches de l'étang

L'étude LPO a été réalisée en 3 phases

- (une visite-en février) : Sortie d'hivernation et migration vers la zone de reproduction, en remontant dans les parcelles proches de l'étang d'Ursine
- (une autre visite-en juin) : Emergence des crapelets et retour vers la forêt
- (deux autres visites, un-en juin et l'autre en août) : Recherche des zones d'estivage des populations qui se reproduisent dans l'étang.



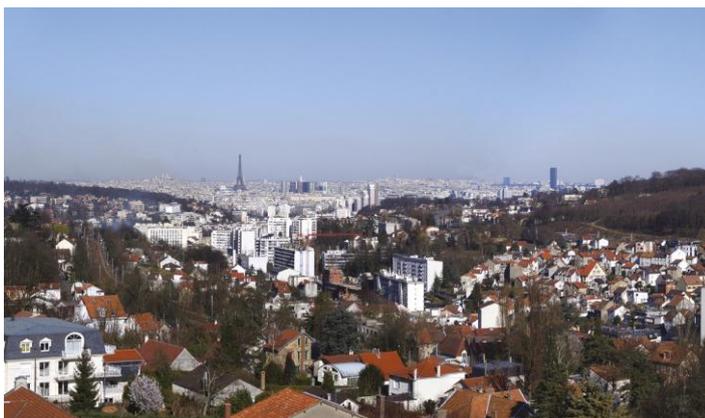
Les préconisations pour protéger les batraciens sur leur cycle de vie annuel sont les suivantes (voir carte ci-dessus):

1. Préservation des individus à proximité directe du site de reproduction :
 - Installation de tas de bois qui permettront aux crapauds de tous âges d'avoir une cachette plus rapidement
 - Une bâche (côté Vélizy) permettra aux crapelets émergents sur les berges donnant directement sur les routes non-protégées de ne pas se faire écraser et de s'acheminer vers le sous-bois.
2. Préservation des réservoirs de populations dans la partie arborée :
 - Limitation des activités sylvicoles au minimum sur les parcelles en contact avec l'étang et sur celles où des crapauds ont été observés en estivage ou en sortie d'hivernation (parcelles 64, 67, 70 à 74).

Cette étude a été transmise le 10 janvier 2025 au Directeur de l'ONF Île-de-France ouest, avec une demande de ne pas procéder aux coupes de cloisonnements prévues sur la parcelle 67, qui fait partie de la zone des réservoirs de population. Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour.

Au nom des 5 associations, Irène Nenner

Le dialogue territorial à Chaville



Notre association Chaville Environnement est membre du réseau France Nature Environnement Île-de-France via la fédération Environnement 92 (qui va bientôt changer de nom et se nommer « France Nature Environnement Hauts-de-Seine »). Environnement 92 a le statut d'association agréée pour la protection de l'environnement et habilitée au dialogue environnemental par la Préfecture des Hauts de Seine renouvelé tous les 5 ans depuis de nombreuses années. Ce statut lui confère le titre de Personne Publique Associée, tel que défini dans le Code de l'Urbanisme. Ainsi Environnement 92 a été invité à des réunions spécifiques pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi). Par ailleurs, Environnement 92 est représentée depuis 2018, au Conseil d'administration du CAUE92 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine), association qui a vocation de missions d'intérêt public : conseils, information, médiation et sensibilisation, visant les collectivités et des publics très variés : aménageurs, promoteurs, architectes, organismes institutionnels, particuliers.

La Commune de Chaville se singularise en Île-de-France par l'originalité du dialogue territorial qu'elle pratique. Depuis 2009, la mairie a mis en place un Conseil Communal de Développement Durable (CCDD), instance consultative pour la municipalité et composée de personnalités qualifiées, élus et associations (dont Chaville Environnement, membre d'Environnement 92, présidées l'une et l'autre par Irène Nenner). En 2020, cette instance régulièrement renouvelée, a repris un nouveau rayonnement et a amplifié le dialogue entre citoyens, associations et élus, jusqu'à aujourd'hui.

En 2021, sur le plan de l'urbanisme, la municipalité de Chaville a mis en place, notamment avec la collaboration du CAUE92, le PUR (**Pacte pour un Urbanisme Responsable**). Cette procédure est caractérisée par une négociation, pour chaque projet de logements collectifs, entre toutes les parties prenantes (élus, aménageurs, architectes, experts, associations et riverains), avant le dépôt du permis de construire. La municipalité a également mis en place la **Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale**, élaborée avec l'aide du CAUE92, dans le but d'aider les habitants dans leurs projets de rénovation, d'extension ou de surélévation.

En 2024, Environnement 92 a produit un corpus de données sur la biodiversité urbaine, concrétisé par un atlas de la trame verte des Hauts-de Seine, qui a suscité un intérêt affirmé pour les élus. Ceux-ci ont sollicité les associations concernées dans un travail collectif pour introduire les concepts de **biodiversité** dans les documents d'urbanisme « PUR » et « Charte ». Ce travail de plus de 6 mois, avec de nombreuses réunions impliquant les associations et surtout sous la forme de deux séminaires d'une journée (Environnement 92 et Chaville Environnement y ont participé), dont le dernier a eu lieu le 14 février dernier, a débouché sur une version enrichie du PUR et de la Charte mais aussi sur des perspectives de renaturation de la ville pour permettre de

- Enrayer l'effondrement de la biodiversité en ville tout en améliorant le bien-être des habitants ;
- Mieux aménager le territoire pour les êtres vivants : humains et non humains
- Renforcer le dialogue territorial entre les citoyens, associations et collectivités.

Irène Nenner

Le Paulownia, un végétal exotique envahissant



Source : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr>

Le Paulownia tomenteux (*Paulownia tomentosa*) est une espèce d'arbre originaire d'Asie ; on peut en observer de nombreux individus dans la parcelle 133 de la forêt de Fausses Reposes à Chaville. Ils présentent toutes les caractéristiques des espèces végétales invasives : ils poussent très vite, ont de larges feuilles et un système racinaire agressif, et prennent beaucoup de place, celle des espèces locales !

Largement cultivé pour son bois de qualité, ses propriétés ornementales et son utilisation dans diverses industries, *P. tomentosa* a été introduit depuis plusieurs décennies dans de nombreuses régions du monde. De par sa croissance rapide, sa reproduction très efficace, ses capacités de dispersion, sa tolérance à de larges gammes de conditions climatiques et ses impacts par compétition, *P. tomentosa* est déjà considéré aux Etats-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Suisse, comme une espèce exotique envahissante.

C'est un arbre qui déchaîne les passions en France notamment depuis que 1300 arbres de cette essence ont été plantés en alignement et dans des parcs et jardins d'un grand nombre de villes (Paris compris) pour des raisons esthétiques. Il est prévu d'en planter pour orner les parvis des 68 futures gares du Grand Paris Express. Certains vantent ses capacités « magiques » à absorber du CO₂ en grande quantité et voient en lui une solution toute trouvée au changement climatique.

A Chaville, il s'agit d'une espèce qui a surgi naturellement en forêt dans une parcelle proche de la partie urbanisée de la commune. L'association Environnement Fausses Reposes a signalé ce fait en prônant la vigilance ; l'association Chaville Environnement a pu échanger avec les agents de l'ONF, qui avaient constaté leur présence potentiellement dangereuse et envisagent prochainement des opérations de coupe.

Même s'il faut relativiser le caractère invasif du Paulownia par rapport à d'autres espèces comme le laurier du Caucase, il est important d'informer et d'alerter le public, les associations, les municipalités et tous les organismes concernés par des plantations d'arbres. Les paulownias semblent valables mais : non seulement ils sont envahissants donc menaçants pour la biodiversité locale, mais aussi ils consomment beaucoup d'eau et sont très sensibles aux maladies et parasites.

Pourquoi en planter en Europe où nous avons de nombreux arbres très intéressants ?

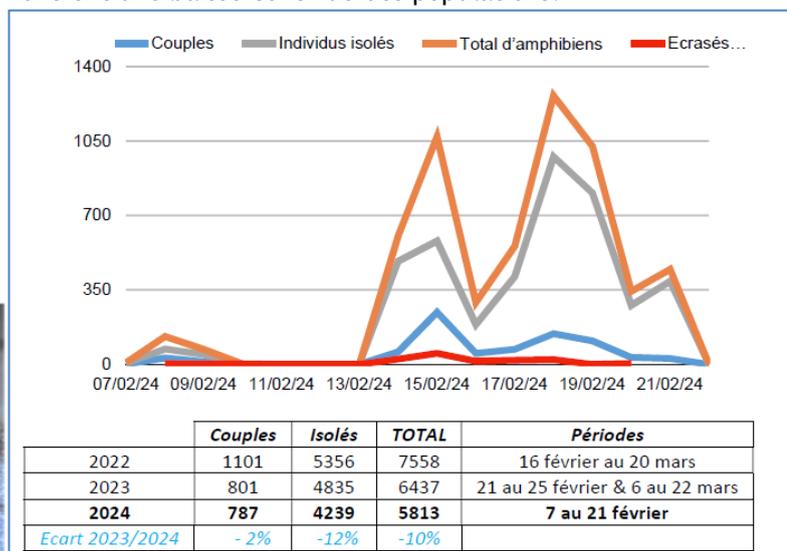
Jacqueline Martin et Claire Silvain
Associations Chaville Environnement et Environnement Fausses-Reposes (EFR)

Sources : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr>
Infoflora.ch

Brèves

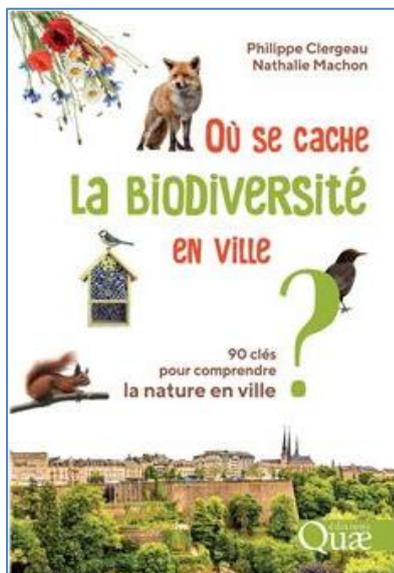
Campagne de comptage et sauvetage des crapauds 2024 organisée par Ursine Nature

La migration vers l'étang d'Ursine a été précoce (début février) mais courte. Le comptage des crapauds a été fait selon le protocole mis en place depuis de nombreuses années (entre 21h et 22h), entre deux barrières installées sur la rue de la Morte Bouteille fermée ainsi aux voitures par la mairie de Vélizy. Avec un pic de la migration entre le 13 et le 19 février, la comparaison avec les chiffres des années précédentes montrent une baisse continue des populations.



Comme beaucoup de crapauds se dirigent vers l'étang, hors de la zone sécurisée de comptage, beaucoup se font écraser, notamment sur la rue sablée à cause des voitures. Les bénévoles, munis de seau et de gants, ont procédé au sauvetage des rescapés pour les amener à l'étang.

Conseils de lecture



Edition Quae 19€



Edition Environnement 92 : achat en ligne <https://environnement92.fr/>
Version papier 25 €, version numérique EPUB 15€

Sorties

SORTIE: DÉCOUVRIR LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS

Prochaines sorties

Les 13 avril, 11 mai et 9 juin 2025



Lieu de rendez-vous
Gare de Chaville Rive Droite

TOUS LES SECONDS DIMANCHES
DU MOIS (HORS MOIS D'AOUT)
9H45 - 12H



Inscription
chavilleenvironnement@gmail.com

fête de la nature

FÊTE DE LA NATURE

21-25 MAI 2025

A la rencontre des chauves-souris de Fausses-Reposes

Le 24 mai au soir
à Ville d'Avray

Inscriptions obligatoires
associationefr@gmail.com

Associations
EFR et
Chaville Environnement

Financé par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
OFB
Avec le soutien de
EDF
JURIMAR
PAC
Le conseil départemental de l'Essonne
Le conseil régional de l'Île-de-France



Balade découverte des oiseaux de Chaville

Sortie du 13 avril de 9h à 11h

Avec Lina Hamed

Rendez vous devant le cimetière

Inscriptions : chavilleenvironnement@gmail.com ou tel 06 81 16 88 80